



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge

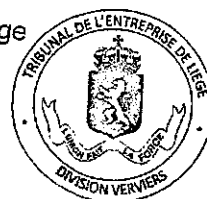


21064586

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

21 MAI 2021

Le greffier **Grefte**



N° d'entreprise : **0402 459 235**

Nom

(en entier) : **HEXCEL COMPOSITES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue Trois Bourdons 54, B- 4840 Welkenraedt.**

Objet de l'acte : Expiration du mandat du commissaire, et décision concernant le renouvellement - Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication et administratives.

Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 27 avril 2021.

L'actionnaire unique :

- DÉCIDE, après avoir constaté que le mandat de PricewaterhouseCooper Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège est sis Woluwedal 18, 1932 Zaventem, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro TVA BE 0429.501.944, RPM Bruxelles (division néerlandophone), représentée par Madame Mélanie Adorante, en tant que commissaire de la Société vient à échéance à l'occasion de la présente assemblée générale ordinaire, d'approuver, sur présentation du conseil d'entreprise et sur proposition des administrateurs, le renouvellement du mandat du commissaire à partir de la date susmentionnée, pour une durée additionnelle de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2023.

- DÉCIDE d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir (i) les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer la mise à jour de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Pour extrait conforme,

Johan Lagae

Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).